

# L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 26 FEVRIER, 1831 N<sup>o</sup>. 8.

## HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

M. WILLIAMS était aussi chargé de défendre la cause personnelle du gouverneur. "La terrible affaire de M. le trésorier COCHRANE, dit M. Ducalvet, dans une lettre à Milord Sydney, intrigue et perplexe furieusement l'esprit mal rassuré du général Haldimand. Votre seigneurie a du lire, dans les archives de votre bureau, le tissu varié des circonstances qui caractérisent cette étonnante transaction, où les fortunes les mieux établies des négocians de Québec sont venues se briser et se pulvériser de fond en comble." Ce grand procès était alors pendant dans les tribunaux d'Angleterre. Plusieurs particuliers, outre M. Ducalvet, avaient aussi porté contre le gouverneur, dans ces cours, des actions en dommages, pour avoir été emprisonnés à tort. Ils obtinrent jugement contre lui, et les dommages et intérêts auxquels il fut condamné, leur furent payés par le gouvernement.

Cependant, soit que l'adresse du conseil législatif de Québec eût eu plus d'effet qu'elle ne semblait mériter d'en avoir sur le gouvernement d'Angleterre, soit que de lui-même ce gouvernement ne fût pas disposé à accéder, du moins instamment, aux vœux de ceux des habitans de la colonie qui demandaient une constitution plus conforme à celle de la métropole, il fut décidé que le Canada continuerait à être gouverné pendant quelque temps encore, d'après l'acte de 1774; malgré que l'expérience eût démontré que cet acte n'était rien moins que propre à faire le bonheur d'une colonie britannique, et malgré que les prédictions de ceux qui s'étaient montrés opposés au *bill*, lors de sa discussion dans la chambre des communes, se fussent de tout point réalisées. \*

\* « Voici les noms des personnes de marque qui s'élevèrent le plus vivement contre les suites funestes de ce *bill*, dans la chambre basse du parlement : le conseiller DUNNING, depuis lord ASHBURTON, M. le chevalier MACKWORTH, M. Thomas TOWNSEND, M. le chevalier SAVILLE, M.